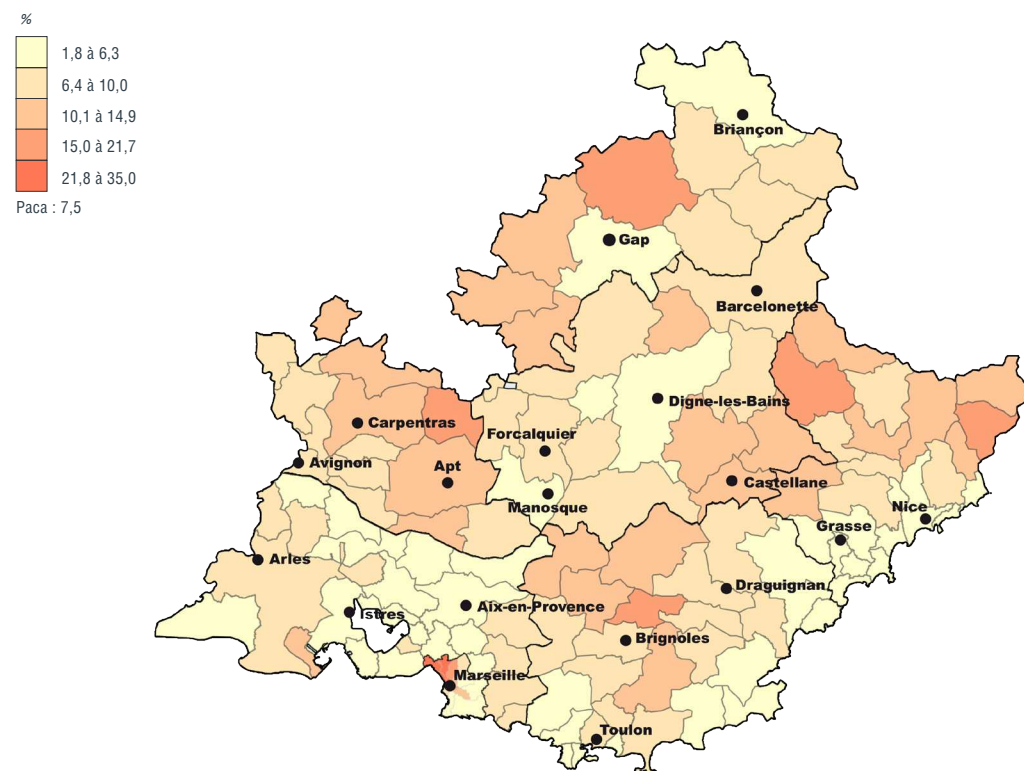


11.1. Logement potentiellement indigne

Part de logements privés potentiellement indignes par espace de santé de proximité en 2007



Source : Délégation générale des finances publiques (enquête Filocom) - exploitation ORS PACA
© ORS PACA - IGN GéoFla

0 20 km

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est une donnée complexe calculée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). A partir de sources fiscales sur le classement supposé du confort du logement, son ancienneté et des situations des ménages par rapport aux seuils de pauvreté, un volume de logements potentiellement indignes est calculé pour l'aide au repérage et à la réduction de l'habitat indigne. Il ne peut en soi être utilisé comme une mesure de l'habitat effectivement indigne.

En Paca, le parc de logements privés comportait 1 848 824 résidences principales en 2007, dont 138 954 (7,5 %) logements potentiellement indignes (aucune donnée plus récente à notre disposition). Les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence étaient les plus concernés par cette problématique (part de logements potentiellement indignes de 9,5 %, 9,0 %, 8,4 % et 7,8 % respectivement). Dans le Var et les Alpes-Maritimes, ces parts étaient moins importantes (respectivement 6,4 % et 4,9 %). Mais de fortes disparités infra-départementales sont observées. Des taux élevés (supérieurs à 10 %) sont observés dans les espaces de santé de proximité du nord de Marseille, de l'est du Vaucluse, de l'ouest des Hautes-Alpes et certains espaces de santé de proximité du nord des Alpes-Maritimes, du nord du Var et du sud-est des Alpes-de-Haute-Provence.

Pour en savoir plus sur le logement indigne, vous pouvez consulter :

- la page consacrée à cette thématique sur le site de l'ARS Paca :
▶ <http://www.ars.paca.sante.fr/Habitat-indigne-et-insalubre.85067.0.html>
- la page consacrée à cette thématique sur le site de la Dreal Paca :
▶ <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/lutte-contre-l-habitat-indigne-lhi-r150.html>